



Femme abandonnée en 1966 recherche son mari

Par **Christine**, le **02/02/2009** à **20:00**

Mon père nous a abandonnées ma mère et moi lorsque j'avais 6 mois (1966). Dés lors, je n'ai jamais rien su de lui. Ma mère veut acheter un appartement mais ils ne sont pas divorcés et elle voudrait d'abord obtenir le divorce. Quelles démarches faut-il suivre?

Par **Patricia**, le **02/02/2009** à **20:38**

Bonsoir,

Un divorce est prononcé par un JAF (Juge aux Affaires Familiales) mais un avocat est indispensable.

Il faut donc que votre mère prenne déjà un rendez-vous auprès d'un avocat qui établira une requête pour le Juge au Tribunal.